

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

INVITATION

SAMEDI 25 OCTOBRE 2014

Liestal
Hôtel Engel
Début: 10h15

Important : les camarades délégué-e-s reçoivent avec ce cahier principal une carte de délégué-e, qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Nous rappelons à chacun-e qu'il ne sera pas possible – sauf cas de force majeure - de procéder au remplacement d'une carte de délégué-e malheureusement perdue ou oubliée.

Pour vos propositions, merci de vous reporter aux indications fournies en page 3 de ce cahier.

CALENDRIER 2015

Samedi 14 février 2015:

Congrès électoral extraordinaire à Martigny

Samedi 25 avril 2015:

l'Assemblée des délégué-e-s (lieu encore inconnu)

Chères et Chers camarades,

Ensemble pour des agglomérations dynamiques – c'est le principe sur lequel repose le point fort de notre prochaine Assemblée des délégué-e-s le 25 octobre, à Liestal. Pourquoi s'intéresser aux agglomérations que les clichés assimilent trop souvent à des banlieues peu attractives ou de mornes zones pavillonnaires ? D'abord parce que notre politique ne saurait reposer sur des clichés. Ensuite parce que nombre de personnes y ont fondé un foyer et que, pour le PS, il y a fort à faire pour y améliorer la qualité de vie. Nous voulons donc écouter les sections socialistes et celles et ceux qui y résident nous faire part de leurs expériences et de leurs besoins avant de rassembler nos forces pour faire - ensemble - des agglomérations des espaces de vie attractifs et dynamiques. Le projet du PS relatifs aux agglomérations sera donc présenté, discuté et adopté à Liestal.

Après la campagne pour une caisse maladie publique, il sera également temps de nous engager avec détermination en vue de la prochaine échéance. Le 30 novembre 2014, nous aurons ainsi l'opportunité d'**abolir les forfaits fiscaux** sur le plan national, comme plusieurs cantons l'ont déjà fait. Ces privilèges réservés aux multimillionnaires étrangers doivent être supprimés et le PS sera en première ligne de cette campagne.

Après le 9 février, le PS a très tôt indiqué qu'il combattrait toute mise en œuvre de l'initiative qui menacerait nos relations avec l'Europe, déboucherait sur la réintroduction du statut de saisonnier ou remettrait en question les mesures d'accompagnement. Comme ce scénario n'est pas exclu, nous avons développé des **réponses à l'art. 121a de la Constitution fédérale** qui reposent sur nos valeurs socialistes, renforcent nos relations avec l'Europe et permettent de gérer l'immigration par le biais de réformes internes.

Nous aurons également le plaisir d'entendre le conseiller fédéral Alain Berset et notre président, Christian Levrat dont les allocutions nourriront nos discussions et nous nous réjouissons également de vous retrouver, nombreuses et nombreux, à Liestal avec pour objectif de donner - **une année avant les élections fédérales** - un signe fort en faveur d'une Suisse plus ouverte et plus sociale !

Avec nos salutations solidaires,

 et 

Flavia et Leyla, Co-secrétaires générales du PS Suisse

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE DES DELEGUÉ-E-S : SAMEDI, 25 OCTOBRE 2014 À LIESTAL

- 10h15**
- 1. Ouverture de l'Assemblée et salutations**
Discours de bienvenue
 - 2. Communications**
 - 3. Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse, Conseiller aux Etats (FR)**
 - 4. 18 octobre 2015 – le compte à rebours a démarré !**
 - 5. Discours du conseiller fédéral Alain Berset**
 - 6. Point fort: le PS soutient les agglomérations**
 - Invité de l'Assemblée: Matthias Daum, *responsable du bureau suisse du « Zeit »*
 - Présentation du projet «Un PS fort dans les agglos »
 - Adoption de la double résolution « Pour une agglomération vivante 1 et 2 »
 - 7. Recommandations de vote en vue des votations du 30.11.2014**
 - Initiative populaire fédérale «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires» (abolition des forfaits fiscaux)
 - Initiative populaire fédérale «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles» (initiative Ecopop)
 - Initiative populaire fédérale « Sauvez l'or de la Suisse» (Initiative sur l'or)
 - 8. Mise en œuvre de l'art. 121a Cst**
 - Papier de position «Mise en œuvre de l'art.121a Cst par le PS Suisse »
 - 9. Comptes 2013**
 - 10. Contribution réseau de réflexion**
 - 11. Élection des membres de la Commission de surveillance et approbation du règlement**
 - 12. Résolutions, demandes et élections**
 - 16h00** **13. Apéro et clôture de l'Assemblée**

INDICATIONS PRATIQUES

Documents de l'AD

1. Un cahier principal avec l'ordre du jour
2. Carte de délégué-e

Carte de délégué-e-s

Les camarades délégué-e-s reçoivent avec ce cahier principal une carte de délégué-e qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Nous rappelons qu'il ne sera pas possible de procéder au remplacement d'une carte de délégué-e malheureusement perdue ou oubliée, sauf **cas de force majeure** !

Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions doivent être transmises au secrétariat central jusqu'au **vendredi 10 octobre 2014 à 18h00**. Elles seront traduites et mises en ligne sur notre site Internet et présentées à l'AD dans un cahier complémentaire.

Transmettre vos propositions et vos projets de résolution à : **Parti socialiste suisse, Assemblée des délégué-e-s, Spitalgasse 34, case postale, 3001 Berne**, Fax : 031 329 69 70, Courriel : ad@pssuisse.ch
Renseignements téléphoniques : Miriam Dürr, 031 329 69 79

Recommandations du Comité directeur

Les recommandations et commentaires du Comité directeur sur les amendements et résolutions transmises au secrétariat central pourront être consultés sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse : <http://www.pssuisse.ch/ad> **dès le mercredi 22 octobre 2014, à 10h00**. Ils seront également inclus au cahier remis sur place à l'ouverture de l'Assemblée des délégué-e-s.

Demande de prise de parole et propositions

Des coupons pour demander à être inscrit-e sur la liste des personnes souhaitant intervenir à la tribune seront à disposition au secrétariat de l'AD, près de la tribune. Merci de les remplir lisiblement et de les remettre au secrétariat de l'AD. Les propositions éventuelles sont à remettre sous forme écrite avec la demande de prise de parole.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 29 mars 2014 à Malleray/Bévilard peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du PS à l'adresse : www.pssuisse.ch/ad **dès maintenant**.

Traduction simultanée

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons d'économie, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. Prière de ne pas oublier de rendre le casque d'écoute en quittant la salle de réunion !

Restauration

Pendant toute la journée, un buffet proposant des boissons et diverses collations sera à votre disposition

Transports publics

Vous trouverez les meilleures correspondances de et vers Liestal à l'adresse <http://www.cff.ch> ou, par téléphone, auprès de Rail Service 0900 300 300 (Frs 1.19/min.) ou auprès de votre gare de départ.

Lieu, emplacement et itinéraire (Carte sur la page suivante)

L'Hôtel Engel se situe à environ 10 minutes de marche de la gare de Liestal. L'auditorium se trouve directement au-dessus de la Migros, au coin de la Kasernenstrasse / Burgstrasse.

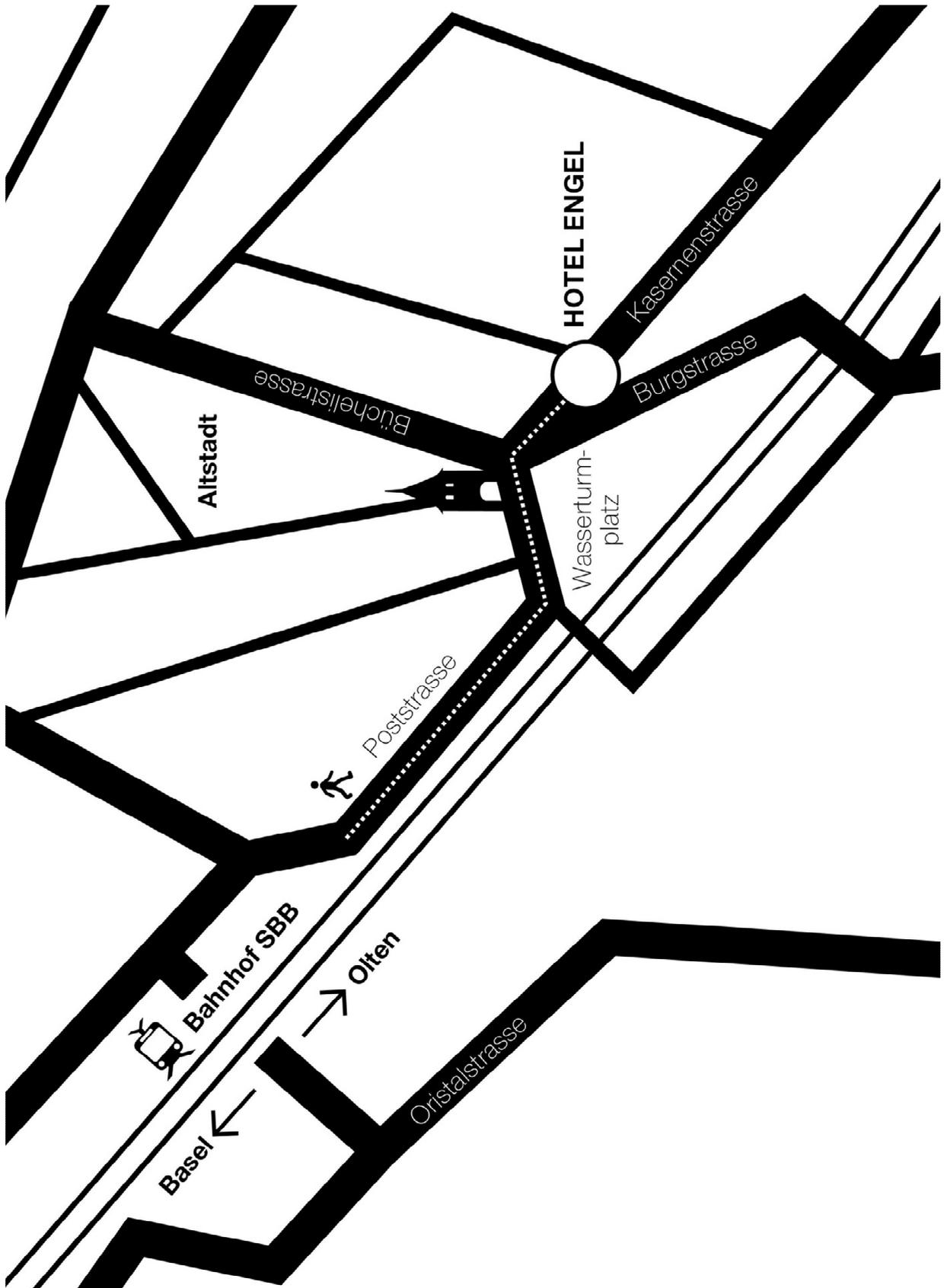
L'adresse exacte est Kasernenstrasse 10, 4410 Liestal.

Vous pouvez trouver des informations supplémentaires sur : [www. engel-liestal.ch](http://www.engel-liestal.ch)

Voyage en train : des trains rapides et des trains InterCity partant de Bâle, Berne, Lucerne, Olten et Zurich vous amèneront directement à la gare de Liestal. Vous pouvez rejoindre ensuite l'auditorium par une petite marche d'environ 10 minutes.

Voyage en voiture : vous arrivez par l'autoroute A2, direction Bâle. Prenez la sortie 11, direction Sissach et Liestal. Continuez ensuite sur l'autoroute A22, direction Liestal et prenez la sortie direction Soleure, Waldenburg, Reigoldswil et Liestal-Altmarkt.

Carte sur la page suivante!



POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: POINT FORT: LE PS SOUTIENT LES AGGLOMÉRATIONS

Résolution du Comité directeur du PS Suisse

Ensemble pour des agglomérations dynamiques – 1

Les agglomérations sont officiellement définies comme des zones de vie et d'habitations fonctionnelles et cohérentes comprenant une *commune-centre* (par ex. Berne, Lausanne ou Zurich), des *zones suburbaines* directement adjacentes (par ex. Zollikofen, Renens ou Schlieren) et des *zones périurbaines* plus éloignées (par ex. Münsingen, Echallens ou Rümlang). Toutefois, quand il est question d'agglomérations dans le langage courant, celles-ci sont souvent essentiellement associées aux communes suburbaines ou périurbaines. Les stéréotypes, voire une certaine arrogance, nous font nous représenter, sous l'appellation « Agglo », une banlieue délaissée et peu attractive ou une zone pavillonnaire étriquée, souffrant d'un mitage du territoire important. C'est oublier que non seulement nombre de personnes y ont fondé un foyer, mais surtout rend d'autant plus difficile la prise de conscience des intérêts communs, des interdépendances et des défis qui se posent aux communes-centres et à leurs homologues suburbaines ou périurbaines tout comme de la nécessité d'une véritable politique d'agglomération.

Il convient d'initier cette prise de conscience, respectivement de la renforcer. Car, elle s'est déjà développée dans bien des domaines. En matière de politique des transports, maintes communes le savent depuis longtemps, quant au plan fiscal, les observateurs avisés en sont convaincus. S'agissant de politique sociale ou en ce qui concerne l'aménagement du territoire le même sentiment est toujours fort: **ensemble, ça va mieux**. Pour faciliter ce sentiment d'appartenance dans les agglomérations, il faut donc des instruments spécifiques et adéquats, des institutions et des espaces politiques.

Le PS Suisse exige un renforcement de la démocratie. Il est indispensable de développer des outils démocratiques qui permettent aux agglomérations s'étendant au-delà des frontières communales, cantonales et parfois même nationales (les zones métropolitaines de Bâle, Genève-Lausanne et du Tessin)

d'articuler et de défendre leurs intérêts. C'est la base même d'une politique en matière d'agglomération globale et orientée vers l'avenir.

Quatre mesures sont à disposition qui peuvent être mises en œuvre et combinées de différentes manières en fonction des situations et des besoins:

1. **Des réformes territoriales:** des fusions de communes ou de régions adjacentes peuvent largement contribuer à améliorer la gestion démocratique et efficace des zones urbaines et, finalement, à renforcer le fédéralisme.
2. **Des législatifs:** dans les « banlieues », la mise sur pied de législatifs - pour autant qu'ils n'existent pas encore - renforce les échanges politiques et la culture démocratique. Cela a un effet également particulièrement positif sur les projets à réaliser dans les agglomérations s'étendant au-delà des frontières communales.
3. **Un 4^e échelon démocratique:** l'agglomération de Fribourg qui dispose d'un Conseil et d'un Comité d'agglomération est un bon exemple de la forme que peut prendre - en Suisse - ce type de 4^e échelon démocratique. Les conférences régionales dont disposent différents cantons doivent être développées et démocratisées en ce sens. Il existe également des exemples intéressants à l'étranger comme les dans les zones métropolitaines de Lyon, Stuttgart ou Londres.
4. **Étendre la démocratie:** la démocratie politique est une chose, mais la démocratie peut et doit signifier encore beaucoup plus. Des formes novatrices de participation et d'émancipation des personnes peuvent être développées dans les domaines de l'économie (coopératives ou d'autres types d'économie sociale et solidaire) mais aussi de la formation et de la santé et contribuer de manière décisive à des agglomérations vivantes, attractives et durables.

Recommandation du Comité directeur : accepter

Résolution du Comité directeur du PS Suisse

Ensemble pour des agglomérations dynamiques – 2

En Suisse, on pourrait croire que l'agglomération est devenue un parent pauvre : négligée, peu attractive, sans trop de succès, égoïste et repliée sur elle-même. A regarder de plus près des zones suburbaines (par ex. Zollikofen, Renens ou Schlieren) et des zones périurbaines plus éloignées (par ex. Münsingen, Echallens ou Rümlang), la situation nettement plus différenciée. Il n'en demeure pas moins que, pour le PS, il y a fort à faire pour améliorer encore la qualité de vie dans les agglomérations. Les besoins sont particulièrement criants dans le domaine de l'aménagement du territoire, Le mitage, la chaos dans les transports, le manque de mixité sociale et des lacunes au niveau des infrastructures et services publics et des lieux de rencontre sont autant de raisons qui peuvent déboucher sur un sentiment d'abandon et un sens assez peu développé pour la formation d'une communauté.

Il y a des moyens éprouvés pour améliorer la qualité de vie. Le PS connaît ces moyens et les a mis en œuvre avec succès depuis des années et même des décennies, en particulier dans les grandes villes. Cela ne signifie pas que la Suisse doive devenir une seule et même ville: une véritable politique d'agglomération doit aboutir à une prise de conscience des intérêts communs, des interdépendances et des défis qui se posent aux communes-centres et à leurs homologues suburbaines ou périurbaines (voir la résolution jumelle). **Ensemble, ça va mieux.**

Le PS veut faire des agglomérations des espaces de vie attractifs et dynamiques. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les mesures suivantes.

- 1. Une politique foncière active:** pour que les espaces et le milieu bâti soient transférés des intérêts privés à ceux de la collectivité, il faut pouvoir disposer du sol. Les communes, les cantons et la Confédération doivent mener une politique foncière active : un contrôle public, pas de cession à des particulier et - à chaque fois que cela est possible - le rachat de terrains.
- 2. Une politique du logement active:** la politique socialiste du logement qui table sur une extension ciblée des logements sociaux (propriétés publiques, coopératives de logement, etc.), une forte protection des

locataires et la mixité sociale doit être poursuivie avec détermination dans les agglomérations.

- 3. Une politique globale en matière de mobilité:** elle ne peut être réalisée qu'à condition de faire partie intégrante de l'aménagement du territoire et du milieu bâti. Et ne peut aussi réussir que si elle est planifiée et mise en œuvre par-dessus les frontières communales ou cantonales. Avec le programme d'agglomération de la Confédération, cette voie a déjà porté ses fruits. Fondamentalement, il convient de privilégier les transports publics et la mobilité douce au trafic individuel motorisé. Il faut aussi faire preuve de responsabilité : plus de mobilité ne signifie pas automatiquement améliorer la qualité de vie.
- 4. Créer des espaces publics pour toutes et tous :** une planification du milieu bâti progressiste passe par la création d'espaces publics et de lieux de rencontre et leur entretien pour une utilisation par la population. Les possibilités sont aussi nombreuses que simples et efficaces: des parcs, des places de jeux, des marchés, des cafés, restaurants, maisons ou commerces de quartier rassemblent des personnes de tous horizons et renforcent l'esprit communautaire et le contentement.
- 5. Renforcer le service public plutôt que baisser les impôts:** une planification du milieu bâti qui s'intéresse à la mixité et à la cohésion empoigne aussi les questions relatives à la formation et la politique sociale, familiale ou en matière de santé. Une qualité de vie pour tous, sans privilèges nécessite des infrastructures et des services publics de qualité supérieure. Les besoins dans le secteur du care, dans l'accueil des enfants ou des personnes âgées sont particulièrement criants dans les agglomérations où vivent de nombreux pendulaires. Ils le sont également dans d'autres domaines. En règle générale, les services sociaux ne sauraient être privatisés et la logique du profit doit être exclue au bénéfice d'un service public institutionnalisé et d'un haut niveau professionnel.
- 6. Renforcer les compétences administratives:** l'aménagement du territoire et du milieu bâti dans l'intérêt public se heurte inévitablement aux intérêts d'investisseurs et promoteurs privés. Comme le démontrent de nombreux exemples, il est essentiel que les communes disposent de compétences et engagent des ressources pour faire face

à l'industrie du bâtiment et de l'immobilier et soient en mesure de développer leurs propres visions et projets. Concrètement, cela signifie que les communes doivent pouvoir compter sur des planificateurs bien formés. Pour les petites communes dans lesquelles, malgré toute leur bonne volonté les ressources manquent, il faut examiner les possibilités de coopération avec d'autres collectivités.

- 7. Étendre la démocratie:** l'aménagement du territoire et du milieu bâti touchent les conditions de vie des habitant-e-s. Ils doivent donc avoir leur mot à dire. Plutôt qu'une gestion bureaucratique de l'aménagement du territoire, le PS milite pour plus de participation. Comme cela est pratiqué avec succès au Pays-Bas, tous les cercles concernés doivent être systématiquement intégrés dès le début du processus afin de parvenir à un résultat optimal disposant - en outre - d'un large soutien.

Recommandation du Comité directeur: accepter

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LES VOTATIONS DU 30 NOVEMBRE 2014

- I. Initiative populaire fédérale «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires» (abolition des forfaits fiscaux)**

- II. Initiative populaire fédérale «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles (initiative Ecopop) »**

- III. Initiative populaire fédérale « Sauvez l'or de la Suisse» (Initiative sur l'or)**

Les recommandations du Comité directeur pour les objets de votation se trouveront dans le cahier à disposition de l'Assemblée des délégué-e-s qui sera publié le mercredi 22 octobre 2014 sur le site internet du PS : www.pssuisse.ch/ad

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN ŒUVRE DE L'ART. 121A CST

Art. 121a Cst. : Le concept de mise en œuvre du PS

Remarques préliminaires

Il y a 22 ans, le PS s'est positionné comme le parti de l'intégration européenne, se voulant à la fois réaliste et pionnier. Aujourd'hui, ce choix stratégique s'impose toujours et le PS entend le renouveler, avec encore plus d'élan et de force de persuasion que ces vingt dernières années. Ce sera également le fil conducteur de l'application du nouvel art 121a de la Constitution fédérale.

Le 9 février 2014, une courte majorité de votants a accepté l'initiative sur l'immigration de masse. Le PS Suisse doit prendre cette décision populaire au sérieux, même s'il s'est fortement opposé à cet objet. Cette décision reflète clairement les peurs de la population. Le PS estime toujours et encore que l'analyse et les mesures proposées par les auteurs de l'initiative sont fausses. Il était également prévisible qu'une application à la lettre de la nouvelle disposition constitutionnelle menacerait les fondements des relations avec l'Union européenne et surtout les accords bilatéraux. L'expérience du passé, avec les contingents, a démontré que l'application de la nouvelle disposition constitutionnelle n'était pas non plus compatible avec les « intérêts économiques globaux de la Suisse ».

Conscient de ces contradictions, le PS s'octroie la liberté de proposer une application de l'art. 121a Cst qui soit compatible avec les valeurs fondamentales de la social-démocratie. Le présent concept s'entend comme une contribution au débat sur la question, qui occupera le pays ces prochains mois.

Dans cette optique, l'application de l'initiative contre l'immigration de masse doit passer en priorité par des réformes de politique intérieure, notamment en matière de formation, de conciliation de la vie professionnelle et familiale et de protection du travail. En outre, le projet global doit refléter les valeurs fondamentales du PS dans le domaine de la migration.

Le PS maintient sa position de base par rapport à l'UE. Il reste convaincu que la majorité des électeur-trice-s pensent, tout comme lui, que la Suisse doit absolument conserver de bonnes relations avec l'UE et qu'il est donc nécessaire de les réinstaurer, dès que possible, sur des bases solides.

1. Contexte après la votation

a. Le nouvel article constitutionnel

Le 9 février 2014, les électeurs suisses ont adopté l'initiative « Contre l'immigration de masse » à 1 463 954 voix contre 1 444 428, ce qui correspond à 50,3 % des votants et à 14,5 cantons contre 8,5. La Constitution fédérale est donc modifiée comme suit :

Art. 121 a (nouveau) Gestion de l'immigration.

Les principaux éléments du nouvel article constitutionnel sont les suivants :

- La Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers, indépendamment de ses engagements en matière de droit international.
- Le nombre d'autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse, domaine de l'asile inclus, est limité par des plafonds et des contingents annuels. Le droit au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité.
- Pas de quantification des plafonds et des contingents, on se borne à préciser que les intérêts économiques globaux du pays doivent être pris en compte.
- Application du principe de la préférence nationale
- Les contingents annuels incluent les frontaliers et les autorisations délivrées dans le domaine de l'asile
- Les critères déterminants pour l'octroi d'autorisations de séjour sont l'emploi, la capacité d'intégration et une source de revenus suffisante et autonome.
- Entrée en vigueur immédiate avec un délai transitoire de trois ans pour la législation d'exécution et l'adaptation des traités internationaux

L'initiative de l'UDC est formulée de manière imprécise : elle omet délibérément de donner des indications quantitatives sur les plafonds de l'immigration et les contingents. Les auteurs se défont de cette

responsabilité et laissent l'application de leur texte au Conseil fédéral et au Parlement.

Le résultat de cette votation est aussi le reflet d'une réelle péjoration de la situation sociale de certains groupes de population, dont la politique n'a pas tenu compte, en refusant de prendre les mesures appropriées. La majorité bourgeoise a toujours refusé ou retardé la mise en place de mesures d'accompagnement supplémentaires, sous la forme de réformes nationales devenues urgentes et que le PS n'a cessé de revendiquer.

L'adoption du nouvel article constitutionnel marque une rupture dans la politique migratoire de la Suisse, surtout par rapport à la libre circulation des personnes. Le nouvel article est en contradiction directe avec les accords y relatifs conclus avec l'UE et actuellement en vigueur.

b. L'immigration aujourd'hui en Suisse

Les chiffres actuels de l'immigration en Suisse sont les suivants :

1. Immigration et émigration de la population résidente permanente de nationalité étrangère en Suisse

- En 2013, la population étrangère résidente permanente a augmenté de près de 155 000 personnes (séjour de plus d'une année). Sur ces nouveaux arrivants, 73% venaient d'Etats de l'UE/AELE et 27% d'Etats tiers.
- Près de 70 000 de ces résident-e-s permanent-e-s ont quitté la Suisse (solde migratoire : 85 000 personnes).
- Près de la moitié de l'immigration globale était le fait de travailleurs (60% des immigré-e-s en provenance de l'UE/AELE, 10% en provenance d'Etats tiers).
- Environ un tiers de l'immigration globale est intervenue au titre du regroupement familial (25% pour les Etats de l'UE/AELE, 51% pour les Etats tiers, soit environ 21 000 personnes).

2. Immigration comptabilisée dans la population non résidente permanente de nationalité étrangère

- L'immigration comptabilisée dans la population résidente non permanente de nationalité étrangère a été d'environ 123 000 personnes (séjour temporaire inférieur à une année au titre d'une

autorisation de séjour de courte durée ; dont 83% en provenance de l'UE/AELE, 17% d'Etats tiers).

- Près de 119 000 d'entre elles ont quitté la Suisse dans l'année (73%) ou sont passées dans la population résidente permanente après une année (27%).
- S'agissant des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, 85% exerçaient une activité lucrative ; la proportion de personnes entrées en Suisse au titre du regroupement familial était d'environ 6% seulement.

3. Prises d'emploi de courte durée et services transfrontaliers (procédure d'annonce selon l'ALCP)

- 115 111 personnes ont travaillé jusqu'à trois mois pour un employeur suisse.
- 109 065 personnes ont travaillé comme prestataires transfrontaliers pendant 90 jours au plus par année civile (en qualité d'indépendant-e-s ou de travailleur-euse-s détaché-e-s).

4. Frontalier-ère-s

- En 2013 environ 278 500 personnes ont travaillé en Suisse en tant que frontalier-ère-s.

2. Pour le PS, quelles valeurs doivent présider à la mise en œuvre de l'initiative?

La valeur fondamentale qui sous-tend la politique socialiste est la solidarité internationale.

Nous accueillons des femmes et des hommes indépendamment de leur origine sociale ou géographique. C'est pourquoi les socialistes plaident pour une politique économique et migratoire garantissant les conditions d'une existence décente. Ils revendiquent la mise en place d'un cadre permettant une répartition équitable des richesses. A tous les niveaux politiques, le PS se fait le héraut d'une politique migratoire régie par des règles simples, équitables et durables, à même de préserver la sécurité de la migration. Cette politique se résume en cinq points :

- Les mesures d'accompagnement doivent être développées et renforcées au moyen de réformes de la politique économique et sociale : renforcement des contrôles du marché du travail, amélioration de la formation sur le marché national afin de soutenir la main-d'œuvre

insuffisamment formée, développement et renforcement par les pouvoirs publics d'une politique foncière et d'une politique publique du logement à caractère contraignant pour la Confédération, les cantons et les communes.

- La politique migratoire doit offrir des chances à tous les salarié-e-s, et pas seulement aux privilégié-e-s.
- Tout un chacun doit avoir la possibilité de s'intégrer et les discriminations doivent être combattues.
- Le droit d'asile doit être dissocié de la gestion des flux migratoires.
- Les droits humains (droits économiques, sociaux et culturels) sont inaliénables. La dignité des êtres humains, le principe de non-refoulement des réfugié-e-s en danger, l'unité de la famille et les droits des enfants doivent être garantis.

Le PS plaide pour une Suisse ouverte, pour le maintien de relations solides et durables avec l'UE et pour une meilleure intégration de la Suisse à l'Union européenne. La libre circulation des personnes doit être poursuivie et développée. Concrètement, la difficile mise en œuvre de l'art. 121a Cst doit, quoi qu'il arrive, respecter les principes et droits fondamentaux énoncés dans la Constitution. C'est particulièrement le cas pour le droit d'asile, qui ne s'accommode pas d'une limitation du nombre de réfugié-e-s, surtout sur la base de critères économiques. Le PS s'oppose catégoriquement à la réintroduction du statut indigne de saisonnier, ou de tout statut comparable. Il est donc clair que le regroupement familial doit être garanti sans restriction. Limiter le nombre d'immigré-e-s ne doit en aucun cas affaiblir leur position juridique.

3. Propositions de mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse

3.1. Propositions émises par les partis et les associations

PLR/Les Libéraux-Radicaux : pas de proposition concrète en ce qui concerne le contingentement. Le PLR se contente de réitérer ses revendications habituelles de politique économique.

UDC : la solution proposée préconise l'application des dispositions réglementant l'admission des étrangers de 1963 à 2002. La question des plafonds et des contingents n'est pas résolue. L'UDC s'en tient à une

indication triviale : il faut clairement réduire l'immigration. Les autorisations de séjour sont liées aux contrats de travail. Dans sa proposition, l'UDC se contente de recenser les types d'autorisation de séjour et laisse le Conseil fédéral fixer les contingents sur la base des informations fournies par les cantons. Le Conseil fédéral calculera les contingents sur une base annuelle ou trimestrielle, et les répartira en fonction des catégories d'étranger-ère-s : actif-ve-s domicilié-e-s en Suisse, frontalier-ère-s, sans emploi et étudiant-e-s. Les autorisations de séjour seront délivrées par voie électronique. La préférence nationale sera appliquée, ainsi qu'un contingent fédéral pour les réfugié-e-s. L'ensemble du dispositif proposé s'apparente à un monstre bureaucratique. Les contingents étant fixés annuellement, ni l'économie, ni les immigrés ne bénéficient d'une sécurité juridique.

Associations: les associations économiques n'ont fait aucune proposition concrète. Le laboratoire d'idées libéral « Avenir Suisse », en revanche, a étudié la question de manière approfondie et propose des solutions pragmatiques.

3.2. Les propositions de mise en œuvre du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a expliqué le 20 juin comment il comptait fixer les plafonds et les contingents pour le contrôle l'immigration en Suisse à partir de février 2017. Il se fondera pour cela sur les besoins communiqués par les cantons et sur les analyses effectuées par un comité consultatif et les partenaires sociaux. Toutes les formes d'autorisation de séjour de quatre mois et plus seront soumises au contingentement. Le potentiel de main d'œuvre en Suisse sera mieux encouragé et mis en valeur afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Les points positifs du projet du Conseil fédéral sont les suivants :

- Le statut de saisonnier ne sera pas réintroduit et le regroupement familial ne sera soumis à aucune restriction.
- Les autorisations actuelles de séjour et d'établissement seront maintenues.
- L'interprétation proposée du principe de la préférence nationale en tant que priorité accordée à la population résidant en Suisse permettra d'éviter une discrimination des étranger-ère-s établi-e-s en Suisse.

Par contre, le projet du Conseil fédéral présente des points négatifs, à savoir des lacunes et des mesures clairement discriminatoires.

- Le Conseil fédéral colle au texte de la Constitution comme s'il l'avait lui-même rédigé. Il ne fait preuve d'aucune distance critique vis-à-vis de la politique des contingents, notamment celle pratiquée pendant la période d'après-guerre. De plus, il ne procède à aucune analyse en vue de la mise en place d'un contrôle de l'immigration axé sur les intérêts économiques globaux du pays.
- Le Conseil fédéral ne propose aucune réforme de politique sociale et économique nationale visant à améliorer la répartition des richesses, l'efficacité de l'économie nationale et le pouvoir d'achat de la population.
- Il renonce à mettre en place un contrôle de l'immigration au moyen de mesures incitatives.
- Il ne s'intéresse pas aux risques de sous-enchère salariale et de précarisation des travailleur-euse-s détaché-e-s et des étranger-ère-s ayant une autorisation de séjour de 90 jours au plus, ni à leurs conséquences pour les personnes concernées. Les différentes catégories d'immigré-e-s sont donc mises en concurrence. Le Conseil fédéral choisit d'ignorer l'effet tourniquet dû à la présence de travailleur-euse-s ayant une autorisation de travail de moins de trois mois. De plus, il élude la question du renouvellement des permis L.

Les propositions de mise en œuvre de l'initiative votée le 9 février sont axées exclusivement sur les contingents, au détriment des autres instruments de contrôle de l'immigration, qui sont largement ignorés. Les controverses autour de l'application de l'art 121a Cst. vont très probablement déboucher sur une nouvelle votation populaire. Dans ce contexte, le Conseil fédéral et le Parlement, quelle que soit leur stratégie, auront d'autant plus intérêt à prouver au peuple qu'ils prennent ses inquiétudes au sérieux et y répondent par des mesures d'accompagnement sur les plans économique et social. Seule cette approche leur permettra de remporter une éventuelle seconde votation populaire et de regagner leur crédibilité politique.

3.3. Propositions de mise en œuvre du PS

3.3.1. Le cadre de la mise en œuvre

Les propositions de mise en œuvre du PS s'inscrivent dans le cadre du nouvel article constitutionnel, qui est en soi contradictoire. Elles tiennent compte des valeurs du PS (voir chap. 2) et du contexte économique (voir ci-dessous). Dans une large mesure, elles peuvent être mises en place au titre de la marge de manœuvre autonome de la Suisse et n'auront pas d'incidence sur les accords avec l'UE. Il faudra veiller à ce que les propositions dont on n'est pas certain qu'elles soient compatibles avec les accords de libre circulation des personnes ne mettront pas en péril les relations bilatérales. Ces suggestions ouvrent une possibilité de négociations avec l'UE en vue de l'élaboration d'une nouvelle législation compatible avec les accords sur la libre circulation des personnes.

Condition-cadre 1 : mettre la priorité sur les relations avec l'UE

La Suisse est étroitement liée avec l'UE, tant sur les plans politique et culturel qu'économique. L'UE est un partenaire essentiel pour la Suisse, 60% des exportations helvétiques étant destinées au marché européen. Parallèlement, la Suisse, qui accuse un déficit commercial de 20 milliards de francs pour les marchandises comme pour les services, constitue un moteur d'exportation pour l'économie européenne. En outre, la Suisse est maintenant liée à l'espace européen sur le plan monétaire, à la suite de l'instauration du taux de change minimum de l'euro. La mise en œuvre de l'art. 121a ne doit donc pas nuire aux relations étroites entre la Suisse et l'UE.

Condition 2 : un contrôle de l'immigration dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie

Le contrôle de l'immigration doit répondre à des intérêts macro-économiques. En conséquence, il doit être axé sur la productivité et, dans la mesure du possible, s'appliquer au moyen d'instruments économiques. L'immigration doit être gérée de manière à éviter l'instauration d'une économie de contingents, dans laquelle les secteurs professionnels sont contraints à des tractations avec les régions et/ou les lobbies exercent d'importantes pressions. L'application du nouvel article ne doit pas non plus se traduire par

l'émergence d'une bureaucratie tentaculaire. Ces exigences ne sont pas compatibles avec la répartition des contingents proposée par l'UDC, sur le modèle en vigueur de 1963 à 2002.

Condition 3 : exploitation du potentiel suisse

En soi, les contingents sont inefficaces. Le PS a passé en revue différents systèmes de répartition (négociation politique, tirage au sort, adjudications, système à points). Outre leur caractère fondamentalement inhumain, tous ont pour corollaire une augmentation de la bureaucratie et une perte d'efficacité sur le marché du travail. C'est aussi pour cette raison que le contrôle de l'immigration doit passer en premier lieu par des mesures économiques nationales, notamment la suppression des incitations à l'immigration à court terme et l'exploitation du potentiel national existant. Une redevance pour les employeurs, telles que celle proposée par Avenir Suisse, pourrait également constituer un instrument de contrôle.

Condition 4 : régulariser les personnes sans titre de séjour

Dans toutes les régions du monde, les changements de politiques migratoires sont précédés de vagues de régularisation. La réforme de la politique migratoire suisse après le 9 février exige elle aussi de prendre prioritairement des mesures en faveur des personnes admises à titre provisoire (F) et des sans-papiers qui vivent déjà depuis longtemps en Suisse. Le Conseil fédéral est appelé à prendre les dispositions nécessaires en vue de la régularisation rapide, au moyen d'un examen au cas par cas, de tous les sans-papiers exerçant depuis au moins cinq ans une activité professionnelle en Suisse dans le cadre d'un contrat de travail de longue durée. Les réfugié-e-s admises à titre provisoire, qui n'ont pas été condamnés pour des faits graves et vivent en Suisse depuis plus de cinq ans, doivent automatiquement obtenir le permis B. Ces mesures permettront de régulariser le séjour de plus de 50 000 personnes en Suisse.

3.3.2. Les propositions concrètes de mise en œuvre

Les propositions visent à exploiter en premier lieu la marge de manœuvre dont dispose la Suisse pour l'application de l'initiative sur l'immigration de masse et à réguler l'immigration au moyen d'incitations économiques. Leur

mise en place passe par des réformes intérieures. D'autres réformes sont en outre nécessaires, pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant en Suisse, renforcer leur pouvoir d'achat et améliorer leurs conditions de vie et de logement (aménagement du territoire, infrastructures, logement, etc.). Parallèlement, des mesures doivent être prises pour augmenter l'efficacité économique du pays, afin que celle-ci puisse profiter à toutes et tous.

Autre aspect à prendre en compte : l'expérience a montré qu'en Suisse, l'ampleur de l'immigration est dans une large mesure indépendante du modèle de contrôle adopté. En revanche, elle est et reste tributaire des fluctuations économiques. Ainsi, pendant les années de prospérité, de 1960 à 1974, l'immigration au sein de la population résidante permanente d'origine étrangère avoisinait 140 000 personnes en moyenne par an, auxquelles s'ajoutaient près de 200 000 saisonniers chaque année, quand bien même le modèle adopté à l'époque était restrictif.

3.3.2.1. Mesures de politique intérieure urgentes, à prendre de manière autonome

a. Amélioration de la formation, notamment pour les spécialistes MINT(mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique) et les professionnels de la santé

Dans certains secteurs professionnels et pour des raisons démographiques, la Suisse a toujours besoin de l'immigration. La main-d'œuvre étrangère qualifiée contribue à assurer la prospérité et à préserver des postes de travail. A bien des égards, la Suisse a négligé la formation initiale et continue à l'intérieur de ses frontières, préférant importer des compétences de l'étranger. Entre 2002 et 2008, seule la main-d'œuvre étrangère a permis l'augmentation de 75% des médecins et de 55% du personnel soignant en milieu hospitalier.

Le PS demande l'amélioration de la formation dans les métiers de la santé et des MINT, afin de réduire notre dépendance de l'étranger et de permettre une répartition plus équitable des coûts de la formation.

b. Des salaires minimums avec lesquels on peut vivre et des mesures de politique sociale pour les travailleurs pauvres

Même après le refus de l'initiative pour un salaire minimum national, l'existence de minimas salariaux permettant d'assurer la subsistance des travailleurs, qu'ils soient Suisses ou étrangers, reste un bon moyen de lutter contre la sous-enchère salariale et rend superflues les subventions par les pouvoirs publics. Ces minimas sont actuellement fixés par les partenaires sociaux, au travers de conventions collectives de travail (CCT) applicables dans l'ensemble du pays. Parallèlement, un renforcement des contrôles doit permettre de dépister les faux indépendants.

L'instauration d'un salaire minimum à 4000 francs mensuels oblige les entreprises dont le modèle d'entreprise est basé sur de la sous-enchère salariale à rationaliser leurs effectifs ou à délocaliser. Les minimas salariaux ont pour effet d'accélérer encore un changement structurel nécessaire, alors que la sous-enchère salariale freine l'augmentation de la productivité, ce qui à long terme nuit à la place économique suisse.

Parallèlement, des mesures de politique sociale doivent être prises pour augmenter le pouvoir d'achat et le revenu disponible des familles de *working poor* avec enfants : notamment par l'augmentation du minimum légal des allocations familiales, la mise en place d'une politique de réduction progressive des primes d'assurance maladie (p. ex. gratuité des primes pour les enfants) ainsi que par l'introduction, à l'échelon national, de prestations complémentaires pour les familles avec des enfants de moins de seize ans et dont les parents exercent une activité professionnelle.

c. Une politique fiscale et de promotion économique durable, sans mauvaises incitations

A l'avenir, la politique fiscale et de promotion économique devra être davantage axée sur la durabilité et ne pas créer de mauvaises incitations à l'immigration. A cet égard, les réformes suivantes s'imposent :

- **Sociétés bénéficiant d'un statut spécial** : en mettant en place des régimes fiscaux spéciaux dans le cadre de leur politique régionale, de nombreux cantons ont attiré des entreprises de l'étranger. La différence de traitement entre les revenus de source suisse et ceux de source étrangère (ring fencing), inscrite à l'art. 28 de la loi sur l'harmonisation

des impôts directs des cantons et des communes (LHID) et appliquée aux sociétés bénéficiant d'un statut spécial, constitue depuis 1997 la pierre angulaire de la politique d'implantation des entreprises en Suisse. Ces dernières années, la non-imposition effective des gains d'origine étrangère a eu pour corollaire l'implantation, à un rythme parfois hebdomadaire, de nombreux sièges sociaux d'entreprises étrangères en Suisse (et le transfert d'une bonne partie de leur personnel). A la suite de la pression exercée par l'OCDE, ces régimes spéciaux vont à présent être abolis. La troisième réforme de l'imposition des entreprises devra faire en sorte que cette pratique ne puisse pas perdurer au moyen d'autres instruments. L'implantation des sièges sociaux de ces entreprises ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de la prospérité par personne et n'a pas amélioré la qualité de vie. Au contraire, elle a entraîné une surchauffe dans les foyers de croissance tels que l'Arc lémanique et les régions des lacs de Zurich et Zoug, et provoqué une inflation des prix de l'immobilier.

- Une politique axée sur la durabilité mise sur le **soutien aux entreprises implantées sur notre territoire**. L'abandon de la concurrence fiscale entre les cantons doit s'accompagner d'une harmonisation progressive des impôts, avec l'instauration de tarifs minimaux pour la fiscalisation des gains et l'uniformisation des directives de taxation.
- **Imposition forfaitaire** : en Suisse, les riches contribuables étrangers sont privilégiés, ce qui est contraire à la Constitution fédérale. Cinq cantons ont supprimé l'imposition forfaitaire : la moitié des étrangers concernés a déménagé dans un autre paradis fiscal, l'autre moitié a payé plus d'impôts que tous les autres. Ces privilèges doivent être abolis sur l'ensemble du territoire suisse.
- **Privilèges fiscaux pour les expatriés établis en Suisse** : tous les privilèges accordés aux expatriés résidant en Suisse doivent être supprimés.

d. Mieux utiliser le potentiel des femmes et des travailleur-euse-s d'un certain âge

Le taux d'activité en Suisse est très élevé : 4,8 millions de personnes travaillent à l'extérieur de leur domicile, ce qui correspond à un taux d'activité de 57%, l'un des plus élevés en Europe. Malgré tout, le potentiel de notre pays pourrait être encore mieux développé, notamment celui des femmes ayant des enfants (les 25-54 ans) et des salarié-e-s de plus de 50 ans.

- **Femmes/Parents** : en Suisse, les possibilités de concilier travail et vie de famille restent insuffisantes, ce qui a pour effet une augmentation des temps partiels chez les bas salaires. Le pourcentage d'activité des femmes est important, mais souvent à des taux d'occupation réduits. Près de 220 000 femmes employées à temps partiel aimeraient augmenter leur taux d'occupation. Il s'agit donc d'éliminer les obstacles professionnels connus et les mauvaises incitations fiscales. Il convient d'encourager les structures d'accueil extra-familial et extra-scolaire pour les enfants, ainsi que les écoles à journée continue intégrées et la formation continue tout au long de la vie, *a fortiori* pour les femmes qui ne sont pas dans la vie active.
- **Travailleur-euse-s âgé-e-s** : les personnes de plus de 50 ans à la recherche d'un emploi ont de mauvaises chances sur le marché du travail. Les mesures d'intégration des travailleur-euse-s d'un certain âge dans le marché du travail doivent enfin être adaptées aux réalités d'aujourd'hui et concrétisées. Les assurances sociales doivent être évaluées dans l'optique de l'emploi de ces travailleur-euse-s (par exemple revenu constitutif d'une rente à l'âge de la retraite).

e. Agriculture : augmentation des salaires et amélioration de la qualité

Limiter l'immigration et la dépendance de la main-d'œuvre bon marché dans l'agriculture passe par l'amélioration des conditions de travail et des salaires. Au lieu de miser sur la production à moindre coût, l'agriculture doit privilégier la qualité. L'ouverture des marchés, au moyen d'accords de libre-échange agricole avec l'UE, combinés à une stratégie de la qualité privilégiant les bons produits issus de l'agriculture biologique, permettra d'imposer le changement structurel nécessaire. Cette approche aura les effets souhaités : plus de

création de valeur, des salaires plus élevés et moins de main-d'œuvre saisonnière bon marché importée de l'étranger.

f. Tourisme : baisser les coûts d'approvisionnement et améliorer les qualifications

La productivité du secteur de l'hôtellerie et de la restauration correspond à 40% environ de la productivité moyenne suisse. En conséquence, les salaires sont bas et le secteur touristique attire peu de main-d'œuvre indigène. Il est nécessaire d'améliorer les qualifications des personnes actives dans ce secteur, afin de développer les connaissances et le transfert de savoirs sur le plan local. Cela permettrait d'augmenter la productivité et de limiter la dépendance par rapport au marché du travail étranger. De plus, les coûts d'approvisionnement dans l'hôtellerie doivent être baissés, ce qui permettra d'augmenter les salaires.

3.3.2.2. Mesures à négocier avec l'UE

g. Participation des employeurs à un fonds d'intégration

Si elle a des avantages à ne pas sous-estimer, l'immigration occasionne aussi des frais pour la collectivité, et les moyens mis à disposition pour l'intégration des étranger-ère-s sont beaucoup trop limités. C'est pourquoi les entreprises devraient constituer un fonds permettant de financer l'intégration professionnelle et linguistique de la main-d'œuvre étrangère. Aujourd'hui, les entreprises se contentent de profiter des bienfaits de l'immigration et laissent le travail d'intégration à la collectivité. Les coûts engendrés devront cependant être internalisés et pris en charge par les sociétés qui embauchent de la main-d'œuvre étrangère. Une motion en ce sens a déjà été déposée en 2013 par la conseillère nationale (TI) Marina Carobbio pour la région frontalière du Tessin (13.3446 Fonds destiné à la formation dans les zones les plus exposées à la sous-enchère salariale). « Avenir Suisse », pour sa part, propose un type de redevance similaire dans son concept de mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse.

Le principe de base est le suivant : les employeurs s'acquitteraient d'une redevance affectée à un fonds dont le but serait de couvrir les frais d'intégration des étranger-ère-s. Ce fonds, qui bénéficierait exclusivement à la

main-d'œuvre étrangère et à leurs familles, permettrait de faciliter leur intégration sur le plan linguistique et professionnel, de financer l'accueil extrafamilial de leurs enfants et des cours de langue et de culture d'origine (LCO), d'encourager l'activité professionnelle des parents et de couvrir les frais d'aide sociale.

Concrètement, différents modèles de financement sont envisageables :

- Une redevance serait prélevée sur les entreprises qui font appel à une nouvelle main-d'œuvre étrangère, indépendamment du secteur et de la proportion d'étrangers dans ses effectifs. Ainsi, l'économie se montrerait solidaire et socialement responsable, en prenant à sa charge les frais de l'intégration des travailleur-euse-es immigré-e-s.
- La redevance d'une entreprise serait calculée en fonction de la dépendance de son secteur d'activités par rapport à une nouvelle main-d'œuvre étrangère. Ainsi, l'ensemble de la branche concernée assumerait la responsabilité de n'avoir pas investi dans la formation.
- Pour chaque immigré-e employé-e à plein temps, l'entreprise s'acquitterait d'une redevance, qui pourrait être fixée en fonction du salaire, dans l'idée que celui-ci reflète la productivité de la personne engagée. Un contrôle des rémunérations versées permettrait de faire en sorte que les entreprises ne reportent pas cette redevance sur les salarié-e-s. Cette taxe aurait automatiquement pour effet l'application de la préférence nationale (voir Lukas Rühli, *Avenir Suisse : L'immigration sous contrôle*, p. 17 ss). Cela permettrait d'éviter la bureaucratie excessive engendrée par le système des contingents, qui oblige les employeurs à prouver leurs besoins de main-d'œuvre. Exemple de calcul : en prélevant une taxe d'entrée de 5000 francs en moyenne par migrant et par an, pour une immigration nette de 60 000 personnes, on alimente le fonds à hauteur de près de 300 millions de francs par an.

4. Conclusions

- La Suisse est étroitement liée à l'espace économique européen (EEE). La mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse ne doit pas mettre en péril les bonnes relations entre la Suisse et l'UE. Après la phase d'inquiétude profonde qui a suivi le 9 février, un nouveau consensus doit être trouvé, basé sur la confiance et la fiabilité. Il ne fait aucun doute que cela nécessitera un nouveau passage aux urnes.

- La proposition du PS pour la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse respecte les valeurs fondamentales socialistes et a pour but de mettre en place une politique économique et migratoire porteuse d'une plus grande prospérité et d'une meilleure qualité de vie pour tous.
- Les propositions du PS se fondent sur la non-discrimination et l'égalité des chances. L'initiative doit être mise en œuvre au moyen de réformes politiques et non de contingents. Un retour au statut inhumain du saisonnier, au détriment des frontalier-ère-s et des personnes bénéficiant d'un permis de courte durée, n'est pas envisageable.
- Concrètement, le PS demande la mise en place de réformes attendues de longue date dans les domaines de la formation, du marché du travail (salaires minimaux, etc.), de la politique fiscale, de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, de l'intégration des travailleur-euse-s âgé-e-s, de l'agriculture et du tourisme. Ces mesures doivent renforcer le marché intérieur et permettre d'augmenter et de mieux exploiter le potentiel de la main-d'œuvre indigène. Ces mesures nationales ne nécessitent pas de coordination avec l'UE et peuvent donc être réalisées rapidement.
- Par ailleurs, le PS propose de réguler l'immigration par la création d'un fonds financé par les employeurs et dévolu à l'intégration de la main-d'œuvre étrangère. Ce fonds permettrait de responsabiliser les employeurs sans discriminer les salarié-e-s.

Recommandation du Comité directeur : accepter

Bibliographie :

- « Pour une politique migratoire globale et cohérente », prise de position présentée lors du Congrès ordinaire du Parti socialiste suisse, le 8 septembre 2012
- Avenir Suisse : L'immigration sous contrôle, 9 avril 2014
- Résolution du Comité directeur du PS Suisse : « Ensemble pour une Suisse sociale et ouverte dans une Europe sociale et prospère – c'est le moment ! », 29 mars 2014
- ODM : Statistique des étrangers 2013
- Objet de la votation du 9 février 2014
- Déclarations.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES 2013

Bilan 2013

| Actifs | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Caisse | 1'116 | 886 |
| Poste | 1'213'696 | 1'063'354 |
| Banque | 169'880 | 327'987 |
| Banque (SAF) PS Femmes | 17'287 | 29'835 |
| Débiteurs partis cantonaux | 19'887 | 26'024 |
| Débiteurs divers | 288'789 | 252'098 |
| ./. Ducroire | -3'200 | -3'200 |
| Actifs transitoires | 130'387 | 90'141 |
| Stocks | 69'000 | 83'000 |
| Titres | 5'150 | 6'350 |
| Immobilisations corporelles | 107'600 | 49'000 |
| Total actifs | 2'019'591 | 1'925'473 |

| Passifs | | |
|---|------------------|------------------|
| Créanciers | 359'796 | 264'502 |
| Dettes aux partis cantonaux | 18'813 | 36'109 |
| Passifs transitoires | 182'011 | 243'566 |
| Fonds SAF | 17'287 | 29'829 |
| Provisions pour les élections | 130'000 | 130'000 |
| Provisions grands donateurs | 172'015 | 0 |
| Provisions pour les campagnes | 130'000 | 130'000 |
| Provisions investissements achats d'adresse | 99'026 | 99'026 |
| Provisions projets Fundraising | 64'599 | 105'245 |
| Provisions diverses | 194'416 | 232'116 |
| Capital propre | 651'627 | 655'081 |
| Total passifs | 2'019'591 | 1'925'473 |

| Affectation de l'excédent | | |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Capital propre au 1.1. | 655'081 | 650'738 |
| Résultat | -3'454 | 4'343 |
| Capital propre au 31.12. | 651'627 | 655'081 |

PS Suisse - Compte des résultats 2013

| | Comptes 2012 | Budget 2013 | Comptes 2013 |
|--|------------------|------------------|--------------------------------|
| Recettes | 4'184'442 | 4'324'579 | 4'151'991 |
| Cotisations | 1'944'433 | 1'959'100 | 1'931'984 ¹⁾ |
| Cotisations des membres | 1'687'961 | 1'699'100 | 1'659'294 |
| Versements de solidarité | 256'472 | 260'000 | 272'690 |
| Récolte de fonds | 1'435'141 | 1'416'500 | 1'396'920 ²⁾ |
| Dons des membres | 404'299 | 400'000 | 402'790 |
| Dons des bienfaiteurs(trices) | 955'190 | 1'006'500 | 909'937 |
| Dons divers | 75'653 | 10'000 | 84'193 |
| Ventes | 150'541 | 156'000 | 261'161 ³⁾ |
| Autres recettes | 390'290 | 537'000 | 483'580 ⁴⁾ |
| Dissolution des provisions | 264'036 | 255'979 | 78'346 ⁵⁾ |
| Dépenses | 4'180'099 | 4'323'500 | 4'155'445 |
| Frais de production | 284'697 | 442'500 | 375'878 ⁶⁾ |
| Médias | 226'023 | 311'000 | 302'165 |
| Courriels (e.a. PS Femmes) | 43'501 | 32'000 | 33'067 |
| Nouveaux projets de recherches de fonds | 15'172 | 99'500 | 40'646 |
| Coût d'achat des marchandises | - | - | 17'665 |
| Frais de personnel yc assurances sociales | 2'292'921 | 2'255'400 | 2'445'778 ⁷⁾ |
| Autres frais de personnel | 132'821 | 151'460 | 121'313 ⁸⁾ |
| Frais de location | 231'201 | 241'164 | 228'445 ⁹⁾ |
| Entretien, réparations, leasing | 77'904 | 54'950 | 79'380 ¹⁰⁾ |
| Assurances choses, taxes | 4'300 | 4'900 | 6'115 |
| Frais administratifs | 325'720 | 371'350 | 355'258 ¹¹⁾ |
| Frais informatiques | 77'327 | 94'000 | 83'759 ¹²⁾ |
| Frais publicitaires (campagnes) | 2'962 | 122'500 | 19'931 ¹³⁾ |
| Frais divers du parti | 488'692 | 379'075 | 348'173 ¹⁴⁾ |
| Approvisionnement des provisions | 219'257 | 94'000 | - ¹⁵⁾ |
| Amortissements | 50'291 | 113'200 | 87'369 ¹⁶⁾ |
| Résultat financier | -2'213 | -1'000 | -198 |
| Résultat extraordinaire | -5'780 | - | -13'421 ¹⁷⁾ |
| Résultat annuel | 4'343 | 1'079 | -3'454 |

PS Suisse - Centre de coûts 2013

| | | Comptes 2012 | Budget 2013 | Comptes 2013 |
|------|---------------------------------------|------------------|------------------|---------------------------------|
| | Parti | 1'102'074 | 1'103'033 | 1'143'415 ¹⁸⁾ |
| A100 | Cotisations | 1'928'468 | 1'943'100 | 1'915'919 |
| A101 | Dons | 424'440 | 400'000 | 417'871 |
| A102 | Dépenses courantes | -44'063 | -38'000 | -41'299 |
| A103 | Frais de personnel et généraux | -786'940 | -857'931 | -779'162 |
| A104 | Congrès | -99'273 | - | - |
| A105 | AD | -70'605 | -81'500 | -75'496 |
| A106 | Actions politiques ponctuelles | -19'560 | -13'000 | -13'316 |
| A108 | Programme du parti | -13'821 | - | 2'272 |
| A110 | Dépenses CD/présidence | -7'571 | -9'000 | -3'932 |
| A111 | Dépenses des commissions | -6'046 | -5'700 | -1'523 |
| A112 | Indemnités de la présidence y.c. dép. | -71'539 | -71'520 | -71'543 |
| A113 | Dépenses de la vice-présidence | -20'160 | -20'160 | -30'240 |
| A114 | Papier migratoire | -80'044 | - | - |
| A115 | 125 ans PS Suisse - fête du jubilé | -903 | -113'130 | -149'386 |
| A116 | Relations internationales | -30'308 | -30'125 | -26'750 |
| | Formation | -83'137 | -116'126 | -108'598 ¹⁹⁾ |
| B100 | Frais de personnel et généraux | -33'620 | -70'376 | -62'283 |
| B101 | CoCo + séances du secrétariat | -21'758 | -6'750 | -12'736 |
| B103 | Formation interne | -16'643 | -24'000 | -19'158 |
| B104 | Project 1 - perspectives | -11'115 | -15'000 | -10'273 |
| B106 | Project 3 - Université d'été | | | -4'148 |
| | PS60+ | -10'433 | -85'071 | -62'408 ²⁰⁾ |
| G100 | Frais de personnel et généraux | - | -34'071 | -32'382 |
| G101 | Dépenses courantes | -10'433 | -7'000 | -5'417 |
| G102 | Dépenses de la présidence | - | -5'000 | -5'000 |
| G103 | CD/conférences | - | -24'000 | -13'946 |
| G104 | Rencotres thématiques/campagnes | - | -15'000 | -5'663 |
| | PS-migrant-e-s | - | -30'000 | -16'315 ²¹⁾ |
| H100 | Frais de personnel et généraux | | | -10'407 |
| H101 | Dépenses courantes | - | -30'000 | -5'908 |
| | JS/Juso | -178'529 | -168'448 | -192'690 ²²⁾ |
| J100 | Frais de personnel et généraux | -178'529 | -168'448 | -192'690 |

| | | Comptes 2012 | Budget 2013 | Comptes 2013 | |
|-----------------------------------|--|-------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Femmes socialistes | | -143'122 | -120'776 | -142'153 | ²³⁾ |
| M100 | Frais de personnel et généraux | -97'353 | -91'292 | -108'630 | |
| M101 | Courriels du PS Femme | 2'880 | -1'500 | 19'894 | |
| M102 | Dépenses courantes | -7'549 | -6'100 | -2'708 | |
| M103 | Dépenses de la présidence | -16'149 | -15'383 | -15'413 | |
| M104 | Conférences | -9'073 | - | - | |
| M105 | Coordination | -11'900 | -5'500 | -9'974 | |
| M106 | Campagnes | -3'738 | - | -23'038 | |
| M107 | Délégations/études scientifiques | -240 | -1'000 | -2'283 | |
| Publications | | -309'711 | -379'892 | -361'852 | ²⁴⁾ |
| P100 | links | -156'898 | -235'828 | -217'792 | |
| P101 | socialistes.ch | -124'185 | -115'064 | -114'513 | |
| P107 | PS Svizzera | -28'627 | -29'000 | -29'547 | |
| Campagnes et communication | | -1'102'669 | -866'861 | -855'563 | ²⁵⁾ |
| K100 | Frais de personnel et généraux | -542'387 | -419'861 | -457'945 | |
| K102 | Campagnes | -329'346 | -155'500 | -135'051 | |
| K103 | Journaux de votations | - | -93'000 | -60'741 | |
| K150ff | Référendums | - | -39'000 | -67'388 | |
| K160ff | Initiatives | -94'980 | -159'500 | -134'439 | |
| K110 | Elections 2011/2015 | -135'955 | - | - | |
| Récolte de fonds | | 729'828 | 665'219 | 592'919 | ²⁶⁾ |
| F100 | Frais des personnel et généraux | -207'064 | -328'281 | -317'018 | |
| F101 | Diss./approvisionnement net des provisions | | 117'179 | 40'646 | |
| F102 | Résultat de la collecte de fonds | 1'026'457 | 970'321 | 909'937 | |
| F103 | Nouveaux projets de collecte de fonds | -89'564 | -94'000 | -40'646 | |
| Résultat Shop | | 40 | - | -210 | ²⁷⁾ |
| Résultat annuel | | 4'343 | 1'079 | -3'454 | |

Annexe aux comptes annuels 2013

Indemnités des organes dirigeants

Les membres du Comité directeur ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. Le président du parti touche un salaire de 50 000 francs et un remboursement forfaitaire de ses frais de 10 200 francs. Cinq vice-président-e-s se voient attribuer, en tout, une indemnisation d'environ 25 000 francs par an. Le président de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 24 000 francs nets par an. Pour les Femmes socialistes, la présidente, la vice-présidente, ainsi que les représentantes des régions non représentées reçoivent ensemble une indemnité annuelle de 15 000 francs. La coprésidence du PS60+ touche une indemnité globale de 5000 francs.

Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
2. Solifonds Schweiz
3. Internationale socialiste, Londres
4. Alliance progressiste
5. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse des cotisations à ces organisations pour leur permettre de réaliser des objectifs conformes à ses statuts. Toutes les transactions effectuées concernent exclusivement des cotisations ou des paiements de prestations.

Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

| | |
|--------------------------------------|---|
| Titres : | Valeur du cours |
| Créances: | Valeur nominale |
| Stocks: | Valeur de revient |
| Mobilier, machines et installations: | Valeur d'acquisition moins les amortissements (2-4 ans) |
| Informatique: | Valeur d'acquisition moins les amortissements (2 ans) |

A) Bilan

Liquidités et cashflow

Par rapport à l'année précédente, les liquidités accusent une baisse de près de 20 000 francs et les liquidités brutes, qui incluent l'avoir en compte courant réalisable à court terme, de 19 000 francs. Pour leur part, les actifs circulants nets ont augmenté d'environ 20 000 francs.

| En milliers de CHF | 2013 | 2012 |
|--|--------------|---------------|
| Résultat annuel | 3.5 | 4.3 |
| Amortissements | 87.4 | 50.3 |
| Approvisionnement des provisions | 172.0 | 130.0 |
| Dissolution des provisions | -37.7 | 89.3 |
| Dissolution des provisions récolte de fonds | -40.6 | -264.0 |
| Evolution actifs circulants/dettes à court terme | -47.4 | -256.2 |
| Cashflow | 137.1 | -246.3 |
| Investissements | | |
| Investissements immobilisations corporelles | -144.9 | -44.3 |
| Financement | | |
| Diminution Fonds (SAF) | -12.5 | -17.5 |
| Evolution Fonds Liquidités | -20.3 | -308.1 |

| En milliers de CHF | 31.12.2013 | 31.12.2012 | Veränderung |
|-------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| Caisse | 1.1 | 0.9 | + 0.2 |
| Poste | 1'213.7 | 1'063.4 | + 150.3 |
| Banque | 187.2 | 357.8 | - 170.7 |
| Liquidités | 1'402.0 | 1'422.1 | - 20.1 |
| Avoir en comptes courants | 228.6 | 227.6 | + 1.1 |
| Liquidités brutes | 1'630.6 | 1'649.6 | - 19.0 |
| Autres actifs circulants | 276.2 | 220.5 | + 55.7 |
| ./. Dettes à court terme | 560.6 | 544.2 | + 16.4 |
| Actifs circulants nets | 1'346.2 | 1'325.9 | + 20.3 |

Débiteurs partis cantonaux

A fin 2013, il existait une créance importante, relative aux cotisations des membres, à l'égard des partis cantonaux. Ceci a été réglé en mars 2014.

| En milliers de CHF | 31.12.2013 | 31.12.2012 | Evolution |
|--|------------|--------------|------------|
| Débiteurs partis cantonaux | 19.9 | 26.0 | 24.9 |
| Dettes aux partis cantonaux | 18.8 | 36.1 | 22.9 |
| Créances nettes envers les partis cant. | 1.1 | -10.1 | 2.0 |

Provisions

L'ensemble des provisions, du croire inclus, se monte à environ 793 000 francs au 31.12.2013.

SAF (Schweizerisches Arbeiterferienwerk)

L'affectation des ressources est définie dans un règlement séparé des Femmes socialistes et soumis à l'aval du comité du Fonds, présidé par Tiziana Mona-Magni.

En 2013, des contributions ont été affectées aux projets suivants:

- | | | |
|--|-------|-----|
| • SOS Ticino – Projet « Estate insieme » | 3 500 | CHF |
| • PS Femmes – le cahier rouge 2.0 | 6 500 | CHF |
| • Coordinamento donne della Sinistra –20 ^e anniversaire | 2 500 | CHF |

B) Compte de résultats

Les comptes 2013 bouclent sur un déficit de 3 400 francs.

Recettes

1. Cotisations

Avec quelque 1 684 000 francs, le volume des cotisations de membres a été inférieur d'environ 40 000 francs à ce qui avait été budgété. Cela s'explique par le recul du nombre de membres. Des mesures ciblées seront entreprises pour contrer cette évolution. Les contributions de solidarité ont atteint 273 000 francs en 2013, ce qui est légèrement supérieur au budget et aux chiffres de l'année précédente.

2. Financement

Le volume de généreux mécènes, qui soutiennent les campagnes politiques du PS Suisse est passé, en 2013, de 91 000 à quelque 102 000 personnes. Le Groupe 2015 regroupe les mécènes réguliers du PS Suisse. La taille du Groupe (1 900 personnes) est légèrement inférieure à 2012. Le volume de dons a néanmoins pu être maintenu au haut niveau des années précédentes.

La recette nette se situe ainsi 60 000 francs en-dessous du budget et inférieure de 45 000 francs aux chiffres de l'année précédente. Voir également ci-dessous les remarques à la rubrique « Récoltes de fonds ».

3. Ventes

Dans ce compte, nous retrouvons les journaux de votations envoyés aux sections et aux partis cantonaux, la vente de publicité/encart dans links et socialistes.ch, ainsi que les recettes générées par les éditions régionales du journal links. De plus, certains services à l'attention des partis cantonaux, des sections ou des personnes individuelles sont également comptabilisés ici, tels que la construction et l'exploitation de sites Internet. Depuis 2010, les journaux de votations sont distribués gratuitement aux sections et aux partis cantonaux, jusqu'à concurrence de 2 000 exemplaires. En 2013, quatre journaux de votations ont été publiés (trois pour la Suisse romande). La recette se situe au-dessus du budget parce que les tirages ont été supérieurs à ce qui était prévu. La vente de publicités, d'encarts ou d'éditions régionales de journaux (119 000 francs) a dépassé la somme budgétisée. Le produit des ventes réalisées sur les stands lors de la Fête du Jubilé des 125 ans du PS Suisse s'est élevé à 30 000 francs. Ces recettes n'ont pas été budgétisées dans le détail, puisque les charges d'exploitation pour la Fête du Jubilé ont été incluses en net au budget à la rubrique « autres manifestations du parti ». Il en résulte quelques adaptations dans la suite du document présent dans la mesure où les dépenses et les recettes ont été - contrairement au budget - affectées aux rubriques correctes.

4. Autres recettes

Les cotisations des participant-e-s au programme « perspectives » (pour l'encouragement de la relève) rentre dans le poste « Frais de séminaire ». Ce compte comporte également des contributions de soutien des cantons organisateurs d'Assemblées de délégué-e-s ou de Congrès, pour les apéritifs servis à la fin de ces rencontres. Cette rubrique comprend également les recettes de la vente des kits de la Fête du Jubilé qui se montent à environ 30 000 francs.

La part versée par le Groupe socialiste a été effectuée sur la base du schéma de transparence déjà appliqué pour le budget. La hauteur effective du remboursement se situe à 450 000 francs, soit 28 000 francs en-dessous du budget. Ainsi, les « services centraux » sont inférieurs au budget.

5. Dissolution des provisions

Quelque 40 000 francs ont été affectés aux nouveaux projets en matière de récoltes de fonds. Cela comprend notamment la brochure de conseil en matière de legs et le tract l'accompagnant dont les coûts ont été inférieurs au budget. Le lancement de la récolte de fonds par voie électronique interviendra en 2014.

Quelque 37 000 francs ont été consacrés à la réhabilitation des bureaux et à la banque d'adresses conformément au plan d'investissement.

Dépenses

6. Frais de production

Les frais de production des différents médias comprennent les frais d'impression et les droits photographiques pour links, socialistes.ch, ps.ch, ainsi que pour les journaux de votations. Les dépenses pour les publications périodiques régulières se situent légèrement en-dessous du budget. Les coûts de production pour les quatre journaux de votations correspondent à ceux budgétisés. Un journal spécial a également été produit dans le cadre de la Fête du Jubilé. En tout, les charges sont de 10 000 francs inférieures à ce qui était prévu.

Sous le poste « production de mailing », sont notamment comptabilisées les dépenses pour la lettre d'information électronique sur les thèmes politiques actuels et en parallèle aux campagnes de votations.

Les coûts de production pour de nouveaux projets de récoltes de fonds comprennent notamment la brochure de conseil en matière de legs et le tract l'accompagnant.

7. Frais de personnel

La charge salariale de 2,821 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti et le Groupe parlementaire. Avec les cotisations sociales, les allocations pour perte de gains et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, de même que les rémunérations du personnel (collaborateurs du Groupe parlementaire, équipe de campagne de la Jeunesse socialiste), la charge salariale atteint 2,161 millions de francs et se situe en dessus du budget de 2,074 millions de francs. Les dépenses supplémentaires sont dues à la fête du Jubilé, au vernissage du livre du Jubilé ainsi qu'à un remplacement rendu nécessaire en raison d'un congé maternité. Par ailleurs, un CDD pour les Femmes socialistes a été prolongé.

Enfin, divers services à caractère d'honoraires ont été versés sous forme de salaire (avec prestations sociales).

Les autres honoraires de tiers sont, avec 213 000 francs, supérieurs d'environ 67 000 francs au budget. Quelque 48 000 francs ont été dépensés dans le cadre de la Fête du Jubilé. Pour la campagne en faveur de l'initiative 1:12, le PS a financé des postes de stagiaires dans les partis cantonaux, ce qui a conduit à des dépenses supplémentaires à la rubrique « honoraires » mais à des réductions au poste « Frais publicitaires » (voir pt 13). Ces frais supplémentaires sont par ailleurs partiellement compensés par des dépenses inférieures au budget dans les rubriques « Formation » et « PS60+ ».

Les honoraires pour les traductions se situent, avec 71 000 francs, en dépassement de budget pour 35 000 francs. L'explication principale se situe dans le fait que - contrairement à ce qui était budgété - diverses manifestations ont fait l'objet de traductions simultanées. La Fête du Jubilé a également impliqué des traductions supplémentaires.

8. Autres frais de personnel

La somme des autres frais de personnel (121 000 francs) est inférieure au total budgété. Des dépenses moindres dans les domaines de la formation et de la formation continue comme dans celui de l'indemnisation du personnel ont permis de plus que compenser les dépenses supplémentaires occasionnées par le recrutement.

9. Frais de location

Les frais de location de locaux extérieurs (228 000 francs) ont été inférieurs de 13 000 francs au budget. Si des dépassements ont été enregistrés pour la Fête du Jubilé, ceux-ci sont entièrement compensés par le montant d'autres dépenses (AD, formation interne, PS migrant-e-s) qui se sont révélées inférieures au budget. Les coûts relatifs à l'énergie ont aussi été moindres que prévus.

10. Entretien, réparations, leasing

Les surcoûts d'environ 25 000 francs proviennent en particulier de la Fête du Jubilé dans la mesure où - contrairement au budget - les coûts effectifs ont été intégrés aux rubriques spécifiques. Ils comprennent notamment la location des infrastructures technique et du mobilier pour la Fête.

11. Frais administratifs

Avec environ 355 000 francs, les frais administratifs 2013 se situent environ 16 000 francs en dessous du budget. Les dépenses supérieures en matière d'affranchissement (en particulier pour les campagnes référendaires) ont été

plus que compensées par des dépenses moindres dans pratiquement tous les autres postes.

12. Frais informatiques

Les frais informatiques se situent environ 10 000 francs en dessous du budget. Ces dépenses moindres résident principalement dans le secteur de la maintenance et du support. Les dépenses supérieures au niveau des licences s'expliquent par une date limite qui n'avait pas été correctement prise en compte. Cela aura cependant une incidence positive sur les comptes 2014.

13. Frais publicitaires

En 2013, pratiquement aucune campagne impliquant de l'affichage ou des annonces n'a été menée ce qui explique un montant inférieur au budget. Les salaires des stagiaires engagés pour mener la campagne en faveur de l'initiative 1:12 dans les cantons ont été comptabilisés à la rubrique « Honoraires de tiers ».

14. Frais divers du parti

Avec 348 000 francs, les frais divers du parti sont inférieurs au budget d'environ 31 000 francs. Cela est dû notamment à la répartition des coûts effectifs de la Fête du Jubilé dans les rubriques correspondantes à l'exception de ceux relatifs à la subsistance et à la décoration. Ce poste comprend également les apéritifs des Assemblées de délégué-e-s et d'autres manifestations.

Les frais pour les « Organisations » ont été supérieurs au budget. La position comprend les contributions aux partis cantonaux, provenant de la récolte de fonds de même que les subsides de soutien à des comités et des associations organisant des campagnes, des initiatives et des référendums. En 2013, le PS a soutenu l'alliance contre les nouveaux avions de combat, le syndicat Unia pour la publication d'affiches relatives à l'alliance pour les dimanches, l'initiative « stop à la spéculation » et l'alliance pour les transports publics dans la perspective de la votation sur le Fonds FAIF.

Les cotisations internationales ont été inférieures au budget dans la mesure où le PS a suspendu son versement à l'Internationale socialiste (voir également les remarques qui figurent à la rubrique « Parti »).

15. Approvisionnement des provisions

Aucune provision n'a été faite en 2013. En revanche, les dons reçus de Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Suisse pour les années 2011, 2012 et 2013 ont été affectés aux provisions.

16. Amortissements

En 2013, des travaux de rénovation ont été menés dans les locaux du secrétariat central. Il a en outre été procédé à des investissements dans la banque d'adresses. Les investissements demeurent toutefois inférieurs au volume prévu dans le budget.

| en CHF | Machines Machines et mobilier | Informatique (y.c. Admo) | Internet | Supports publicitaires |
|-------------------------------|--|-------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| Investissements au 31.12.2012 | 76'495 | 874'984 | 56'796 | 11'426 |
| Evolution 2013 | 65'889 | 78'982 | 0 | 0 |
| Investissements au 31.12.2013 | 142'385 | 953'966 | 56'796 | 11'426 |
| Correction valeurs 31.12.2012 | 65'495 | 843'984 | 49'796 | 11'426 |
| Evolution 2013 | 27'689 | 55'082 | 3'500 | 0 |
| Correction valeurs 31.12.2013 | 93'185 | 899'066 | 53'296 | 11'426 |
| Valeur comptable 31.12.2013 | 49'200 | 54'900 | 3'500 | 0 |

17. Résultat extraordinaire

Le solde positif des recettes et des dépenses extraordinaires s'explique notamment par le remboursement, par la JS, des affranchissements pour l'initiative anti-spéculation, des remboursements de Livit AG relatifs aux locaux du secrétariat central (chauffage notamment) ainsi qu'à la rétrocession de la taxe CO₂ en provenance de la caisse de compensation.

C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux représentent un poste de coûts secondaires imputés sur les coûts primaires et comptabilisés par rapport aux charges salariales. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent au poste « frais de personnel et généraux ».

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs du secteur administratif, des responsables informatiques et du personnel de nettoyage. En outre, le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et de machines, les frais administratifs généraux tels que les photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port, l'informatique ainsi que les amortissements sont imputés aux services centraux.

Les frais de personnel et de fonctionnement des services centraux ont été inférieurs au budget. D'un montant de 375 000 francs, les frais de personnel des services centraux ont été de 42 000 francs en-dessous des sommes prévues. L'écart s'explique principalement par les autres charges salariales, dans lesquelles frais de recrutement, de formation et de formation continue ont été répartis dans les postes correspondants. Les frais généraux restent dans les dépenses effectives avec 499 000 francs, soit 61 000 francs en-dessous du budget. Les dépenses inférieures au budget se trouvent particulièrement dans le poste « ports », qui sont comptabilisés dans les centres de coûts, impressions, frais informatiques et frais de téléphone. Suite à des investissements moindres que prévus, les amortissements sont également de moindre importance. Les dépenses inférieures dans les services centraux entraînent une participation inférieure dans les centres de coût.

18. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes des cotisations de membres, les contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds ainsi que les frais de personnel du secrétariat central et de la présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du parti, les remboursements de frais des organes dirigeants, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les recettes nettes du centre de coûts « Parti » se montent à 1 143 000 francs, soit 40 000 francs au-dessus du budget. Les dépenses inférieures au budget sont principalement dues aux dépenses de personnel et aux frais généraux. La charge proportionnelle aux frais généraux des services centraux est largement inférieure, en raison de l'ensemble des dépenses inférieures de

manière générale dans les services centraux et d'une plus petite part des charges salariales du parti dans l'ensemble des charges salariales. Par ailleurs, le volume des cotisations s'est révélé plus faible que prévue en raison du recul des effectifs. Par rapport au budget, on constate aussi des dépassements relatifs aux ressources humaines nécessaires à la Fête du Jubilé ou au vernissage du livre publié à cette occasion.

En 2013, le PS Suisse et le Groupe socialiste des Chambres fédérales a pris part, avec une trentaine de délégué-e-s, à des rencontres internationales en Europe et en Afrique du nord. Le Groupe a également envoyé d'importantes délégations à Paris et au Kosovo. Il s'est également rendu à Washington et Bruxelles. Le Groupe et le parti ont également été représentés au Forum social mondial, à Tunis. Enfin, des délégué-e-s du PS Suisse ont pris part aux Congrès de partis frères au Danemark, en Allemagne, en Grande-Bretagne en Islande, Espagne et Tunisie.

19. Formation

En raison d'une part proportionnellement inférieure au total des salaires, la charge globale du centre de coûts « Formation » a été moins élevée que celle prévue au budget. Le dépassement constaté au poste « Conférence de coordination » (Coco) est dû au maintien de la traduction simultanée. Non prévu au budget, celui-ci a cependant été explicitement demandé par les participant-e-s à la Coco. En 2013, six événements ont eu lieu dans le cadre du programme « perspectives ». Le crédit n'a pas été entièrement dépensé, car certaines manifestations ont coûté moins cher que prévu. En revanche, un montant a déjà été affecté, en 2013, à l'organisation de la première Université d'été du PS Suisse de 2014.

20. PS60+

Les dépenses inférieures au budget s'expliquent notamment par des frais moins élevés que prévus pour l'organisation des séances du Comité et de la Conférence des membres et parce qu'une rencontre thématique n'a finalement pas été mise sur pied et que le module de formation n'est pas encore finalisé. Il le sera en 2014.

21. PS Migrant-e-s

Dès avril 2013, un temps de travail de 10% supplémentaire a été mis à disposition pour soutenir la mise en place de cette nouvelle structure. Des dépenses ont également été consenties pour la publication d'un tract et l'indemnisation des séances du Comité. Une conférence a été annulée. Les ressources à disposition ont été affectées à la manifestation précédant les élections européennes qui s'est tenue en avril 2014.

22. JS

Le PS Suisse prend à sa charge les frais de personnel de la secrétaire centrale (70%), le salaire du président de la Jeunesse socialiste Suisse (indemnité forfaitaire), une contribution au frais de déplacement ainsi que les frais d'infrastructures. La Jeunesse socialiste suisse finance elle-même ses dépenses matérielles. En 2013, la JS également a reçu 18 000 francs à titre de subside de campagne, ainsi qu'un subside de 15 000 francs provenant de la récolte de fonds et liée à l'initiative « stop à la spéculation ». L'équipe de campagne de l'initiative « stop à la spéculation », dont les coûts de personnel sont assumés par la JS Suisse, conduit à une part supérieure des frais généraux du centre de coût de la JS. Cette campagne a également généré des frais de port supérieurs à ceux qui étaient budgétés.

23. Femmes socialistes

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes socialistes, les frais d'infrastructures, ainsi que les dépenses matérielles. Initialement, il était prévu de financer un poste supplémentaire à 30% pour une cheffe de projet « campagnes » jusqu'à fin mars 2013. Finalement, ce poste a été mené jusqu'à fin 2013. Le poste « Mailing des Femmes socialistes » comprend notamment le résultat net d'une récolte de fonds consacrée au thème du financement de l'IVG. Des dépenses supérieures au budget sont à signaler au poste « Campagnes ». Notamment en raison de la publication du « Cahier rouge 2.0 » des Femmes socialistes dans le cadre de la Fête du Jubilé. A cette occasion, des sacs ont également été produits mais n'ont pu être vendus comme prévu ce qui conduit à un dépassement du budget pour le centre de coûts « Femmes socialistes ».

24. Publications

Malgré des charges supplémentaires au niveau du personnel en raison d'un congé maternité, la part des salaires relative aux publications s'est révélée proportionnellement moins élevée que ce qui était prévu pour le budget global des rémunérations. Comme, en outre, les recettes des annonces et des encarts ont été plus élevées que prévu, le centre de coûts « Publications » présente des dépenses inférieures à celles qui figuraient au budget.

25. Campagnes et communication

2013 a été marquée en particulier par le soutien à la récolte de signatures en faveur de l'initiative *AVSplus* des syndicats, la campagne en faveur de l'initiative 1:12 de la JS et les référendums contre le Gripen et les heures d'ouverture des shops de stations-service. Des dépenses ont été également

consenties pour contrer l'initiative contre l'immigration massive et soutenir le fonds FAIF.

Les dépenses supplémentaires concernent notamment le maintien du poste d'un collaborateur de campagne francophone qui était initialement à durée déterminée ainsi qu'à une nouvelle répartition par rapport au budget. Depuis 2014, le département Campagnes et communication comprend deux postes de stagiaires, l'un alémanique, l'autre francophone. En 2013, des journaux de votation ont été imprimés pour chaque scrutin en Suisse-alémanique et pour trois des quatre votations pour la partie francophone et mis à disposition des partis cantonaux et des sections. Chaque section a eu droit à 2 000 exemplaires gratuits. Les coûts inférieurs au budget s'expliquent par des tirages plus importants que prévus ce qui a pour effet de diminuer la prise en charge par le PS Suisse.

26. Récolte de fonds

La récolte de fonds est comptabilisée nette, ce qui donne plus de clarté et permet de mieux évaluer la situation financière réelle.

En 2013, un bénéfice net d'environ 910 000 francs a été comptabilisé, soit de quelque 60 000 francs inférieur au budget, une somme légèrement moindre qu'en 2012, 2011 (année électorale) et 2010. A noter l'évolution particulièrement réjouissante du Groupe. La participation moyenne de chacun de ses membres s'élève à 320 francs et contribue grandement au renforcement du parti.

Dès 2013, les moyens à disposition des récoltes de fonds sont répartis selon une clé différente. Les recettes en cours sont affectées aux tâches en cours, y compris les investissements dans la recherche de nouvelles adresses. Si le résultat net dépasse un certain montant (1.4 million de francs), le surplus est versé dans des provisions pour de nouvelles adresses ainsi que pour de nouveaux projets.

En 2013, aucune provision n'a été créée. En revanche, celle consacrée aux nouveaux projets a été dissoute pour l'élaboration et l'impression de la brochure consacrée aux legs et successions. Le poste figurant au budget a été adapté à la nouvelle clé de répartition afin que budget et comptes soient comparables.

27. Résultat du Shop

Le shop vend des articles au prix de revient aux partis cantonaux, aux sections et aux membres. Il assure une fonction de prestataire interne et n'a plus de but lucratif. Le stock est évalué au prix d'achat à la fin de l'exercice.

**Bericht der Revisionsstelle
an die Delegiertenversammlung der
Sozialdemokratischen Partei der Schweiz (SP Schweiz), Bern**

Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2013 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.

Bei der geprüften Jahresrechnung der SP Schweiz handelt es sich um eine konsolidierte Darstellung, in der auch die SP Shop Genossenschaft enthalten ist.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsleitung verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

BERO Treuhand AG



Roland Laube

Wirtschaftsprüfer

Gelterkinden, 18. März 2014

Revisorenregisternummern: 500268 (BERO Treuhand AG) und 1010468 (Roland Laube)

Recommendation du Comité directeur: accepter les comptes annuels 2013

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT

I. Élection des membre de la Commission de surveillance

Les trois candidatures ci-dessous sont parvenues au Comité directeur:

Josiane Aubert, professeure de lycée des mathématiques et de sciences naturelles, ancienne conseillère national (VD)

Werner Marti, avocat, ancien conseiller national (GL)

Fabio Pedrina, économiste et urbaniste, ancien conseiller national (TI)

II. Règlement de la Commission de surveillance du PS Suisse

Conformément à l'art. 21 des statuts du PS Suisse (La Commission de surveillance), l'Assemblée des délégué-e-s adopte le règlement suivant:

Art. 1

La Commission de surveillance (ci-après CdS) est chargée de régler – en dernier recours – les cas de recours et d'arbitrage entre les membres du parti et ses différentes instances. La CdS n'est pas un organe d'exécution et elle ne dispose pas de pouvoirs administratifs ou de décision en tant que tels. Elle peut toutefois être appelée à conseiller le Comité directeur et la présidence du parti.

Art. 2

Sont élues au sein de la CdS, des personnes disposant des connaissances nécessaires et en mesure de faire valoir une longue expérience dans les différentes instances du parti. Au moins un-e de ses membres doit disposer d'une formation juridique.

Art. 3

La CdS se compose d'au moins trois membres élu-e-s par l'Assemblée des délégué-e-s pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Il est veillé à une représentation équilibrée des régions et des sexes. Après discussion avec la présidence, la CdS peut bénéficier d'un soutien administratif du secrétariat central du PS Suisse.

Art. 4

La CdS se constitue elle-même et nomme un-e de ses membres à sa présidence. La première séance après l'élection est considérée comme la séance constitutive.

Art. 5

La CdS est saisie sur demande. La demande d'ouverture d'une procédure doit être motivée et déposée par écrit. La CdS sera informée de sa saisine et de son ordre du jour par le ou la président-e qui décide du lieu et de la date de la séance. En outre, chaque membre de la CdS est habilité à demander qu'une séance soit organisée.

Art. 6

La CdS est en mesure de prendre une décision lorsque la majorité de ses membres participe à une séance ou à une conférence téléphonique, respectivement par voie de circulaire.

Art. 7

Dans l'exercice de leur fonction, les membres de la CdS doivent se récuser si le dossier qu'il leur est soumis les concerne à un degré privé ou professionnel. L'ensemble de la CdS décide de la récusation.

Art. 8

La partie adverse désignée dans le cadre de la saisine a la possibilité de prendre position par écrit. La CdS se prononce ensuite sur l'audition des parties en litige.

Art. 9

La CdS a le droit de consulter les comptes, documents et procès-verbaux des instances du parti ainsi que de prendre toute démarche nécessaire à son action au sens de l'art. 1 du présent règlement. Les membres du parti peuvent être appelés à fournir des renseignements par oral ou par écrit. Ils sont tenus à la fournir sans réserve et en toute vérité.

Art. 10

La CdS peut, avec l'accord du Comité directeur, faire appel à des expert-e-s externes pour mener des investigations spécifiques.

Art. 11

Les membres de la CdS sont tenus à la confidentialité. Les divers documents rassemblés par la CdS sont conservés au moins cinq ans au secrétariat central du PS Suisse.

Art. 12

Après conclusion de la procédure de recours ou d'arbitrage, la CdS produit un rapport écrit, daté et signé par tous les membres de la CdS qui y ont pris part qui est remis au Comité directeur et aux parties en litige. Ce rapport contient une brève description du cas ainsi que les motivations de la décision. La CdS peut en outre ou alternativement exiger la tenue d'une rencontre conclusive avec le Comité directeur et les parties en litige.

Art. 13

La participation à la CdS est bénévole. Les frais sont remboursés conformément au règlement ad hoc du PS Suisse.

Art. 14

La saisine de la CdS est gratuite. Aucune indemnité ne sera versée aux parties en litige.

Art. 15

Ce règlement entre en vigueur dès son adoption par l'Assemblée des délégué-e-s.

Recommandation du Comité directeur: Approbation du règlement CdC